



Lannurvan

Rappel du fonctionnement des TAP sans changement pour la rentrée :

Fin des cours à 16h les lundis, mardis et jeudis et à 15h les vendredis.

Le mercredi, école de 9h à 12h, puis garderie payante de 12h à 12h30.

Après les cours, vos enfants pourront être accueillis sur les TAP (temps d'activités périscolaires), et ce jusqu'à 16h30.

Les sorties se feront uniquement à la fin des cours ou à 16h30. Des départs anticipés ne seront pas possibles.

Pour une maîtrise de l'organisation nous vous demandons d'inscrire chacun de vos enfants sur des fiches distinctes, **à rapporter avant les vacances scolaires pour la période suivante.** En cas d'inscription au-delà de cette date, les enfants seront inscrits dans les groupes non complets, s'ils reste des places, de sorte que les effectifs permettent un bon fonctionnement des ateliers. Il risque d'intégrer un groupe d'enfants n'ayant pas son âge. En cas de difficultés spécifiques, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous vous proposons de préciser uniquement si votre enfant participera aux animations, sans pour autant choisir l'activité (vous n'avez donc pas de choix d'atelier à formuler).

La constitution des groupes sera plus aisée à définir. A chaque nouvelle période scolaire, vos enfants changeront d'atelier.

Une inscription vaut engagement pour la période (jusqu'en décembre pour les CE2, CM1 et CM2). Si l'enfant s'inscrit, il devra participer à l'atelier durant toute la période, jusqu'aux vacances, sauf dispense médicale à fournir en mairie.

En effet, la municipalité a choisi de proposer des activités de qualité avec des professionnels à rémunérer, ou des agents formés. Selon les effectifs, de nouveaux ateliers seront peut-être proposés en complément du théâtre, du handball, des arts créatifs, de la zumba et des échecs.

Une participation de 2 € sera demandée par enfant inscrit **aux ateliers du vendredi**, de façon à nous permettre de poursuivre des animations de qualité. Pour mémoire, une heure de garderie, sans activité particulière, se facture à 2.20 € tandis que les TAP du vendredi durent 1h30.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Pascale DIVERRES CORRE
Adjointe aux affaires scolaires



Il est important de remplir ce questionnaire même si votre enfant ne va pas aux TAP, afin de connaître les personnes autorisées à venir le chercher lors de la sortie de l'école.



TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Fiche d'inscription élémentaire

A retourner avant les vacances scolaires

Nom de l'enfant : Prénom :
 Classe suivie en 2017 – 2018 :

1 - Les lundis, mardis et jeudis, TAP de 16h à 16h30 : temps libres correspondant à une récré.
 Votre enfant y restera :

	Présence aux TAP De 16h à 16h30		Part seul	Part accompagné	Va en garderie (après 16h30)
	Oui	Non			
Lundis					
Mardis					
Jeudis					

2 – Pour les vendredis, de 15h à 16h30,

Possibilité d'ateliers pour l'élève **en élémentaire** (Zumba, Arts & créations, Théâtre, Hand,)

	Présence aux TAP de 15h à 16h30		Part seul	Part accompagné	Va en garderie (après 16h30)
	Oui	Non			
Vendredis					

Doit attendre que (indiquer les noms et prénoms)

.....

viennent le chercher

Personne à contacter en cas d'urgence (nom, prénom, téléphone, lien de parenté avec l'enfant)

.....

Observations :

.....

Merci de votre collaboration, ceci dans l'intérêt de tous, et en priorité des enfants.